

QUESTIONS OUVRIÈRES

LE SALAIRE MINIMUM—LE PROJET D'ENTRETIENS FÉDÉRAUX-PROVINCIAUX—LES MESURES ENVISAGÉES

M. Lincoln M. Alexander (Hamilton-Ouest): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre du Travail touchant le salaire minimum actuel. Peut-il dire à la Chambre s'il a eu l'occasion de rencontrer ses homologues provinciaux et, sans nous révéler le chiffre qui pourrait avoir été convenu, s'il a l'intention de proposer bientôt une mesure législative à cet égard?

L'hon. Martin P. O'Connell (ministre du Travail): Monsieur l'Orateur, je n'ai pas eu l'occasion de rencontrer les ministres provinciaux du Travail. J'ajouterai que la question du salaire minimum fait l'objet d'une étude constante de la part du gouvernement.

M. Alexander: Compte tenu de la réponse qu'il vient de donner, le ministre a-t-il l'intention d'aborder ce problème sous un éclairage nouveau avec ses homologues provinciaux afin de pouvoir proposer à la Chambre une mesure législative prévoyant un salaire minimum plus équitable? A-t-il l'intention de le faire bientôt?

L'hon. M. O'Connell: Monsieur l'Orateur, actuellement, je ne songe pas pour l'instant à rencontrer le ministre provincial du Travail à ce sujet.

M. l'Orateur: A l'ordre. Avec cette dernière question supplémentaire, nous avons dépassé le temps réservé à la période des questions. Peut-être pourrions-nous remettre à demain le reste des questions supplémentaires. Passons à l'ordre du jour.

• (1500)

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

LOI SUR L'EXAMEN DES PRISES DE CONTRÔLE PAR DES ÉTRANGERS

MESURE VISANT À CONTRÔLER L'EMPRISE ÉTRANGÈRE SUR LES COMPAGNIES CANADIENNES

[Français]

L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre de l'Industrie et du Commerce) propose: Que le bill C-201, Loi prévoyant l'examen et l'appréciation des prises de contrôle d'entreprises commerciales canadiennes par certaines personnes, soit lu pour la 2^e fois et renvoyé au comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques.

—Monsieur le président, le but du bill à l'étude aujourd'hui est d'assurer que les prises de contrôle étrangères d'entreprises canadiennes ne se produisent que dans les cas où elles peuvent donner un avantage appréciable au Canada. La mesure vise en outre à accroître, dans toute la mesure du possible, cet avantage.

Le bill C-201 stipule en effet que toutes les prises de contrôle proposées dépassant un certain montant devront être, après l'adoption de ce bill, obligatoirement portées à l'attention du gouvernement. Il donne au gouvernement le pouvoir d'évaluer ces prises de contrôle en vue de déterminer la contribution qu'elles apportent au bien-être des Canadiens. Il donne également au gouvernement le pouvoir de négocier les changements qui pourraient augmen-

ter les avantages découlant éventuellement de ces prises de contrôle.

M. l'Orateur: A l'ordre. J'hésite à interrompre l'honorable ministre, mais avec les discussions et les entretiens qui ont lieu à l'arrière de la Chambre, il est difficile de suivre les remarques de l'honorable ministre. Je suggère aux députés qui veulent poursuivre ces conversations de le faire derrière les rideaux.

L'hon. M. Pepin: Je disais, monsieur le président, que ce bill donne au gouvernement le pouvoir de négocier des changements qui pourraient augmenter les avantages découlant éventuellement de ces prises de contrôle. Le bill donne finalement au gouvernement le pouvoir de bloquer les prises de contrôle qui ne donnent pas d'avantages appréciables au Canada.

En résumé, le projet de loi donne donc au gouvernement le droit de connaître, d'évaluer, de négocier, de permettre ou de bloquer les prises de contrôle dépassant un certain niveau.

Il s'agit, monsieur le président, d'une autre mesure complémentaire à celle déjà prise par les gouvernements antérieurs, afin de stimuler le développement et l'indépendance économiques du Canada. Je regrette vivement que certains commentateurs n'aient pas situé la nouvelle mesure dans son contexte plus large, ce que je vais évidemment essayer de faire aujourd'hui.

Les gouvernements précédents ont en effet créé un groupe de sociétés: le Canadien National, Air Canada, la Société Polymer, Eldorado Nucléaire Limitée, la Société des transports du Nord Limitée, la Commission d'énergie du Nord canadien, Panarctic Oils Limited, Telesat, la Corporation de développement du Canada.

Ces mêmes gouvernements ont limité les investissements étrangers dans d'importants secteurs financiers: banques, compagnies d'assurances, compagnies de prêts et sociétés de fiducie.

Certaines de nos principales industries culturelles—radio, journaux, magazines—sont également sujettes à des règlements faisant obstacle au contrôle étranger, avec succès dans la plupart des cas.

Le système fiscal, renforcé par la réforme fiscale de l'année dernière, contient aussi des stipulations encourageant les Canadiens à investir plus au Canada qu'à l'étranger.

Cependant, monsieur le président, jusqu'à présent, certains des secteurs les plus importants de notre économie—secteurs de fabrication, de matières premières, et de nombreuses industries de service—ont fait l'objet de décisions *ad hoc*, (rappelons-nous les cas de Home Oil et Dennison Mines,) ou tout simplement ont été ignorés.

Le projet de loi C-201 a donc pour but de faciliter—je souligne «faciliter», ce n'est pas la panacée—la réduction de certains de ces problèmes qu'occasionne l'investissement étranger et également l'amélioration des avantages, des aspects positifs découlant de ces investissements étrangers dans ces importants secteurs.

Monsieur le président, les principaux aspects de ce projet de loi ont déjà été communiqués au public et aux honorables députés, lors de la déclaration que faisait l'honorable ministre du Revenu national (M. Gray) le 2 mai dernier. Par conséquent, je vais me limiter à répondre à certaines questions fort importantes, questions qui ont d'ailleurs été soulevées à la Chambre et dans le public en général.